

<http://aramon.blogs.midilibre.com/archive/2011/05/30/aramon-et-vallee-du-rhone-le-gazoduc-du-projet-eridan-relanc.html>

30.05.2011

Aramon et vallée du Rhône, Le gazoduc du projet Eridan relancé



La canalisation doublera l'artère du Rhône de gaz naturel.

Alors que GRT Gaz avait annoncé officiellement fin février que le projet Eridan était suspendu dans l'attente d'une décision de réalisation, le projet de doublement de l'artère du Rhône de gaz naturel vient d'être approuvé fin avril par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

GRT Gaz a décidé de réaliser le projet Eridan, une infrastructure majeure destinée au développement des capacités de transport et qui consiste dans la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de **220 km entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme)** pour un montant de 484 M€.

Ce projet devrait permettre d'améliorer le fonctionnement de la zone sud de GRT Gaz et faciliter l'augmentation des capacités d'interconnexion avec les terminaux méthaniers de Fos-sur-Mer et les stockages du sud-est de la France.



La canalisation passera dans la plaine entre Aramon et Théziers.

Dès sa mise en service, il contribuera également à sécuriser la flexibilité d'approvisionnement des centrales de production d'électricité au gaz naturel actuellement en fort développement.

Eridan a fait l'objet d'un débat public, qui s'est déroulé du 11 juin au 7 novembre 2009 et qui a donné lieu à quatorze réunions publiques au cours desquelles les acteurs du territoire se sont exprimés sur le projet.

La concertation va se poursuivre afin de finaliser les études d'intégration environnementale sur la totalité du tracé, pour le secteur envisagé au travers de la plaine d'Aramon et des communes du canton pour déposer formellement un dossier et obtenir les autorisations administratives nécessaires. Restera ensuite toutes les démarches légales, et notamment l'enquête publique.

La mise en service de cette nouvelle canalisation est prévue dans le courant de l'année 2016.



GRT Gaz précise que le «*projet est prévu pour minimiser les impacts sur le territoire. Avec des lieux d'implantation et les modes de construction sont choisis pour tenir compte des spécificités locales. La canalisation, complètement enterrée est invisible. Dans la plupart des cas, les traces de sa pose s'estompent en quelques semaines pour disparaître ensuite en quelques mois*». GRT Gaz explique aussi que «*Les impacts sur l'agriculture, principalement liés au chantier de construction (aménagement d'une piste de travail d'une largeur de 20 à 30 m) sont temporaires. Les dommages subis par les exploitants sont réparés ou compensés financièrement selon un barème défini avec les Chambres d'Agriculture. La conduite du projet Eridan prend en compte les impacts sur la viticulture, en limitant au maximum le passage par les zones AOC*».

09:30 Publié dans [Actualités](#), [Agriculture](#), [Economie](#), [Sciences et technologie](#) | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(0\)](#) | [Envoyer cette note](#) | [Tags](#)
: [eridan](#), [grt](#), [gaz](#), [projet](#), [travaux](#), [canalisation](#), [gazoduc](#), [construction](#), [transport](#), [gard](#), [bouches du rhone](#), [drome](#), [canton](#), [aramon](#), [olivier salvador](#) | [Facebook](#) | [Imprimer](#)